

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00430 Numéro SIREN : 752 810 028 Nom ou dénomination : PLUDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2019 sous le numéro de dépôt 1560

Bilan Passif



JF Méheust
Membre de la CCI

		31/03/2018	31/03/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 291 749)	(744 156)
	Résultat de l'exercice	(11 674)	(547 593)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(1 283 423)	(1 271 749)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 703 223	6 098 333
	Emprunts et dettes financières divers	2 344 980	1 725 416
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	961 277	693 119
	Dettes fiscales et sociales	194 686	184 236
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 332	38 990
	Autres dettes		28 383
	Produits constatés d'avance (1)	3 703	3 222
	Total des dettes	9 232 202	8 771 700
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	7 948 779	7 499 952
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(11 673 96)	(547 592,55)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 739 860	2 598 432
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		40

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO
DÉPÔT DU :
24 AVR. 2019
LE GREFFIER



JF Méheust

Commissaire aux Comptes
31/03/2017

Bilan Actif

31/03/2018				31/03/2017
				Net
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	13 178	12 037	1 142
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	630 456	9 834	620 623
	Constructions	3 463 824	299 498	3 164 325
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 062 591	483 216	1 579 375
	Autres immobilisations corporelles	211 518	85 351	126 167
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes	808		808
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	5 165		5 165
	Créances rattachées à des participations	16 632		16 632
	Autres titres immobilisés	24 060		24 060
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
TOTAL (II)		6 428 233	889 936	5 538 297
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements	4 470		4 470
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	1 110 600		1 110 600
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	80 672		80 672
	Autres créances	276 107		276 107
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	500 000		500 000
	DISPONIBILITES	370 690		370 690
	Charges constatées d'avance	67 943		67 943
	TOTAL (III)	2 410 482		2 410 482
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		8 838 715	889 936	7 948 779

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

16 632

9 779

Compte de Résultat 1/2



JF Meheust

		31/03/2018		31/03/2017
		France	Exportation	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	9 192 491		9 192 491
	Production vendue (Biens)	3 168		3 168
	Production vendue (Services et Travaux)	104 661		104 661
	Montant net du chiffre d'affaires	9 300 319		9 300 319
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			36 250
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		36 435	16 633
	Autres produits		17 370	15 029
	Total des produits d'exploitation (1)		9 354 125	8 089 613
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		7 759 289	6 535 349
	Variation de stock		(18 905)	235 329
	Achats de matières et autres approvisionnements		35 902	39 020
	Variation de stock		(24)	2 719
	Autres achats et charges externes		813 875	734 804
	Impôts, taxes et versements assimilés		82 742	65 132
	Salaires et traitements		728 961	723 492
	Charges sociales du personnel		193 146	234 915
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		382 691	406 358
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		1 828	549
	Total des charges d'exploitation (2)		9 979 504	8 977 668
RES ULTAT D'EXPLOITATION			(625 379)	(888 055)



JF Méheust

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/03/2018	31/03/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		(625 379)	(888 065)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	158	
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	31	
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	350	499
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		381	499
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	68 129	78 633
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		68 129	78 633
RESULTAT FINANCIER		(67 748)	(78 133)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(692 970)	(966 189)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	660 656	414 954
	Sur opérations en capital		2 500
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		660 656	417 454
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 044	39 013
	Sur opérations en capital		3 293
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		2 044	42 306
RESULTAT EXCEPTIONNEL		658 612	375 148
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		(22 683)	(43 448)
TOTAL DES PRODUITS		10 015 320	8 507 566
TOTAL DES CHARGES		10 026 994	9 055 159
RESULTAT DE L'EXERCICE		(11 674)	(547 593)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

PLUDIS
Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €
Siège social : Zone Artisanale de la Millière II – 22130 PLUDUNO
RCS SAINT MALO 752 810 028

CABINET VILAINE ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes
6 avenue Jacques Cartier
44800 SAINT HERBLAIN

Lettre Recommandée
Avec Accusé de Réception

Le 12 septembre 2018

OBJET : Convocation à
l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le **27 septembre 2018 à 15 heures** à LANDERNEAU (29800) ZI de Bel Air, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Lecture du rapport du Conseil de parrainage ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018, et quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- Approbation des charges non déductibles ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Nous espérons votre présence, et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président



PLUDIS

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €
Siège social : Zone Artisanale de la Millière II – 22130 PLUDUNO
RCS SAINT MALO 752 810 028

Le 12 septembre 2018

Madame, Monsieur, Cher Associé,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société qui se tiendra **le 27 septembre 2018 à 15 heures** à LANDERNEAU (29800) ZI de Bel Air, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Lecture du rapport du Conseil de parrainage ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018, et quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- Approbation des charges non déductibles ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à cette assemblée, vous avez la faculté de vous y faire représenter par un mandataire, qui ne peut être qu'un associé de la société, au moyen d'un pouvoir que vous devrez, ou remettre à votre mandataire ou nous retourner au siège social.

Chaque associé présent ne pourra être détenteur de plus de deux mandats.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher Associé, en nos sentiments distingués.

Le Président

PLUDIS

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €
Siège social : Zone Artisanale de la Millière II – 22130 PLUDUNO
752 810 028 RCS SAINT MALO

RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 27 SEPTEMBRE 2018

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1 – Activité et résultats de l'exercice écoulé

Présentation des résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, notre Société a dégagé un chiffre d'affaires de 9.300.319 Euros (dont 9.192.491 Euros de vente de marchandises), contre un chiffre d'affaires de 8.021.700 Euros l'exercice précédent.

Compte tenu notamment de (i) transferts de charges pour un montant de 36.435 Euros, et (ii) d'autres produits pour un montant de 17.370 Euros, les produits d'exploitation s'élèvent à un montant de 9.354.125 Euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à un montant de 9.979.504 Euros contre 8.977.668 Euros l'exercice précédent.

Les postes les plus significatifs sont :

- le poste « Achats de marchandises »
qui s'élève (variation de stocks comprise) à 7.740.384 Euros
contre 6.770.678 Euros l'exercice précédent,
- le poste « Achats de matières premières »
qui s'élève (variation de stocks comprise) à 35.878 Euros
contre 41.739 Euros l'exercice précédent,
- le poste « Autres achats et charges externes » qui s'élève à 813.875 Euros
contre 734.804 Euros l'exercice précédent,

913

CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC
SAS TREGORDIS
66 rue de Mouexigné
22400 LAMBALLE

Monsieur Régis CADALEN
c/o DINAN DISTRIBUTION SAS
Lieudit La Coulébart
Route de Vannes
22100 LEHON

CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC
Société DINAN DISTRIBUTION SAS
Lieudit La Coulébart
Route de Vannes
22100 LEHON

CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC
Société SOPLEX SAS
15 rue de Saint Alban
22370 PLENEUF VAL ANDRE

CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC
Société PONTIVY DISTRIBUTION SAS
Avenue de la Libération
CS 40016
56300 PONTIVY

CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC
Société SCAER DISTRIBUTION SAS
Rue Charles de Gaulle
29390 SCAER

CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC
Société SONODIS SAS
ZAC du Chêne Joli
BP 34
35530 NOYAL SUR VILAINE

Société SCARMOR
A l'attention de M. Emilien GLAIS
ZI de Bel Air
29800 LANDERNEAU

- le poste « Impôts et taxes » qui s'élève à 82.742 Euros
Contre 65.132 Euros l'exercice précédent.

Le poste « Salaires et traitements » s'est élevé à 728.961 Euros pour cet exercice. Les charges sociales se sont élevées quant à elles à 193.146 Euros.

Les dotations aux amortissements sur immobilisations se sont élevées à 382.691 Euros.

Le résultat d'exploitation s'élève en conséquence à un montant négatif de 625.379 euros, contre un montant négatif de 888.055 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de la Société s'élève à un montant négatif de 67.748 Euros contre un montant négatif de 78.133 Euros l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 658.612 Euros (en raison d'abandons de compte courant à hauteur de 626.796 Euros et d'intérêts de compte courant à hauteur de 2.360 Euros) contre un résultat exceptionnel de 375.148 Euros l'exercice précédent, le résultat de l'exercice est une perte de 11.674 Euros contre une perte de 547.593 Euros l'exercice précédent.

2 – Evolution prévisible et perspectives

Notre objectif est d'augmenter le chiffre d'affaires enregistré au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, tout en veillant à la maîtrise de nos charges, afin de combler nos pertes.

II - INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

La présentation des comptes et les méthodes d'évaluation sont conformes au plan comptable. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices) et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Le CICE est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Au titre de l'exercice clos le 31/03/2018, le CICE s'élève à 45.391 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

SB

Délais de paiement fournisseurs

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons la date d'échéance du solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice :

- **Au titre de l'exercice clos le 31/03/2018**
(tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	5.628€ TTC	4.343 € TTC	3.042 € TTC	2.940 € TTC	3.989 € TTC		2.787 € TTC	305 € TTC	2.710 € TTC	2.548 € TTC	3.511 € TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :						☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :					

113

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de l'activité de notre Société, nous n'avons rien de particulier à signaler.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Néant.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Nous n'avons à vous signaler aucune prise ni cession de participation au capital d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE

La société ne détient aucune participation.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts :

Perte : 11.673,96 Euros

Affectation :

- En intégralité au poste « Report à nouveau », soit la somme de 11.673,96 Euros
Qui s'élèverait ainsi à la somme négative de 1.303.422,56 Euros

Par décisions du 24 septembre 2015, l'Assemblée générale a constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social et a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est constaté qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES ET CHARGES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été enregistrée.

MANDATS DU PRESIDENT

Le mandat du Président se poursuit normalement et ne vient pas à expiration lors de la présente assemblée.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons que les mandats du Cabinet VILAINE et Associés, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Christian PALVADEAU, commissaire aux comptes suppléant se poursuivent normalement et viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur l'exercice clos le 31 mars 2022.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaire aux Comptes vous donne dans son rapport spécial toutes les informations requises sur les conventions visées aux articles L 227-10 et L 227-11 du Code de Commerce. Vous devrez statuer sur ce rapport.

Il relate par ailleurs l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi dans son rapport sur les comptes annuels.

III - CESSIION D' ACTIONS

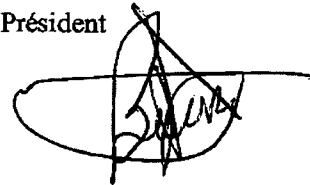
Il vous sera proposé de statuer sur le projet de cession de 4 actions de la Société par la société TREGORDIS au profit de la société PLEDIS, conformément à l'article 11.1.4 des statuts.

IV – PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport, et des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, nous allons vous donner connaissance des résolutions soumises à l'assemblée dont le texte a été tenu à votre disposition dans les délais impartis.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions que nous vous proposons.

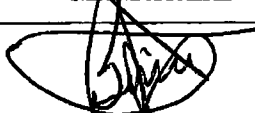
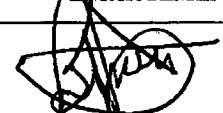
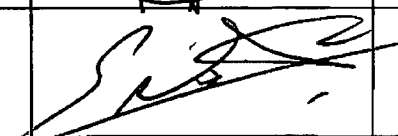
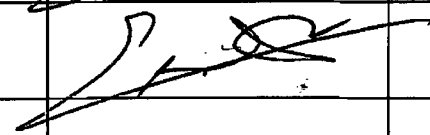
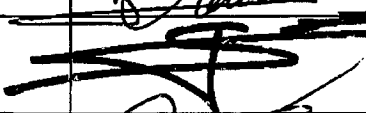
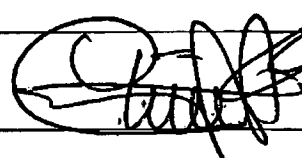
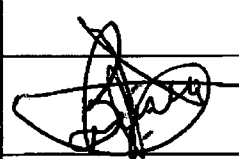
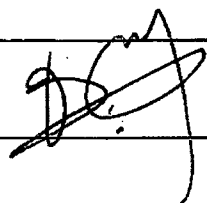
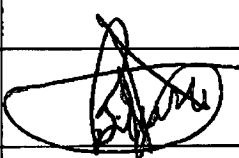
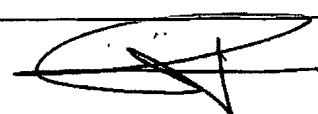
Le Président



PLUDIS

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €
Siège social : Zone Artisanale de la Millière II – 22130 PLUDUNO
752 810 028 RCS SAINT MALO

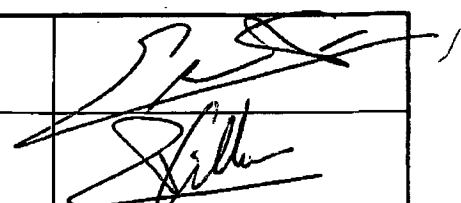
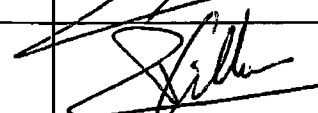
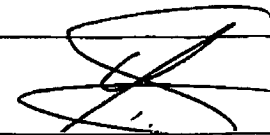
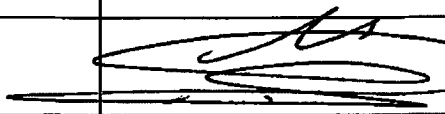
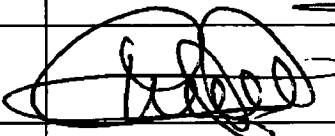
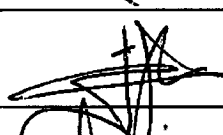
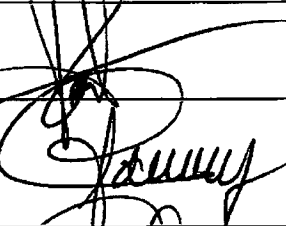
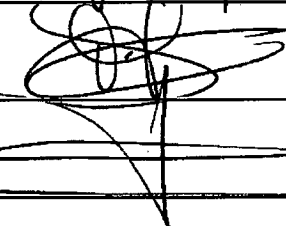
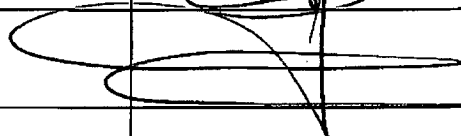
FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2018

IDENTITE	NOMBRE D'ACTIONS	MANDATAIRE	EMARGEMENT
TREGORDIS 66 rue Mouexigne 22400 LAMBALLE	199.912		
Monsieur Régis CADALEN C/O DINAN DISTRIBUTION Lieudit la Coulébard Route de Vannes 22100 LEHON	1		
DINAN DISTRIBUTION Lieudit la Coulébard Route de Vannes 22100 LEHON	1		
SOPLEX 15 rue de Saint Alban 22370 PLENEUF VAL ANDRE	1		
PONTIVY DISTRIBUTION Avenue de la Libération CS 40016 56300 PONTIVY	1		
SCAER DISTRIBUTION Rue Charles de Gaulle 29390 SCAER	1		
SONODIS ZAC du Chêne Joli BP 34 35530 NOYAL SUR VILAINE	1		
SCARMOR ZI de Bel Air 29800 LANDERNEAU	1		
GOURIN DISTRIBUTION Route de Quimper 56110 GOURIN	4		
KERBAR Kergaradec 29850 GOUESNOU	4		
PAIMPOLDIS Route de Lannion Le Parc Richard 22500 PAIMPOL	4		
CONCARNEAU DISTRIBUTION La Maison Blanche 29900 CONCARNEAU	4		
SODILECK Lieudit Le Leck 29800 LANDERNEAU	4		
PLOUGADIS ZAC de Ty Ar Menez 29470 PLOUGASTEL	4		

Chambre de PISTONNAGE

4

A JOUR

HENDIS La Gardeloupe 56700 HENNEBONT	4		
COTES DES LEGENDES Route de Larnavilly Le Folgoet 29260 LESNEVEN	4		
PLOUDAL DISTRIBUTION Keruscot 29830 PLOUDALMEZEAU	4		
KERVILLY 150 Route de Brest 29000 QUIMPER	4		
LANDI DISTRIBUTION Zone de Kervanous Boulevard de la République 294700 LANDIVISIAU	4		
GUINGAMP DISTRIBUTION Route de Corlay 22200 GUINGAMP	4		
KEREOL 1 rue François Mauriac 56600 LANESTER	4		
LOUDELEC 73 Boulevard de Penthievre 22600 LOUDEAC	4		
POLDIS Kervent 29250 SAINT POL DE LEON	4		
BRENADIS Lieudit La Ville Neuve 22800 SAINT BRANDAN	4		
LRK DIS 4 Boulevard Charles de Gaulles ZI de Kerscao 29480 LE RELECQ KERHUON	4		
ELLEDIS 201 rue de Pont-Aven 29300 QUIMPERLE	4		
CHATEAULIN DISTRIBUTION Place Kerjean 29150 CHATEAULIN	4		
TOTAL	200.000		

- Certifie sincère et véritable la feuille de présence
- A laquelle sont annexés :
 - 0 bulletins de vote par correspondance,
 - 6 pouvoirs.
- Arrête à **23** actionnaires présents ou représentés possédant ensemble **109982** actions sur les 200.000 actions ayant droit de vote.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LES SCRUTEURS

M. BERTRAND CHRETIEN

M. STEPHANE FOURNIER

POUVOIR

Je soussigné(e) **REGIS CADALEN** -

Représentant la société **SAS DINANDIS** -

Agissant en qualité d'actionnaire de la société **PLUDIS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros, dont le siège social est situé à **PLUDUNO (22130)**, - Zone Artisanale de la Millière II, immatriculée au RCS de **SAINT MALO** sous le numéro **752 810 028**,

Propriétaire de 1 action,

connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures** et des autres documents prévus par la Loi, et notamment le rapport de gestion, les comptes et le texte des résolutions, et déclarant avoir reçu toute information suffisante et nécessaire,

constitue pour mandataire sans faculté de substituer *Richard FROST*

ou à défaut

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures** à **LANDERNEAU (29800)** ZI de Bel Air.

En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toute délibération, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à

Le

(Signature précédée de la mention manuscrite
"Bon pour pouvoir")

POUVOIR

Je soussigné(e) *Raphaël Barret*

Représentant la société *SFS Kenbar*

Agissant en qualité d'actionnaire de la société **PLUDIS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros, dont le siège social est situé à PLUDUNO (22130), – Zone Artisanale de la Millière II, immatriculée au RCS de SAINT MALO sous le numéro 752 810 028,

Propriétaire de 1 action,

connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures** et des autres documents prévus par la Loi, et notamment le rapport de gestion, les comptes et le texte des résolutions, et déclarant avoir reçu toute information suffisante et nécessaire,

constitue pour mandataire sans faculté de substituer *L. Barret*

ou à défaut

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures** à LANDERNEAU (29800) ZI de Bel Air.

En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toute délibération, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à *Brest*

Le *12 septembre 2018*

Bon pour pouvoir

(Signature précédée de la mention manuscrite
"Bon pour pouvoir")

POUVOIR

Je soussigné(e) *Valérie FORTIS*

Représentant la société *CONCRETE DISTRIBUTION*

Agissant en qualité d'actionnaire de la société PLUDIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros, dont le siège social est situé à PLUDUNO (22130), - Zone Artisanale de la Millière II, immatriculée au RCS de SAINT MALO sous le numéro 752 810 028,

Propriétaire de 1 action,

connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle convoquée pour le 27 septembre 2018 à 15 heures et des autres documents prévus par la Loi, et notamment le rapport de gestion, les comptes et le texte des résolutions, et déclarant avoir reçu toute information suffisante et nécessaire,

constitue pour mandataire sans faculté de substituer *P. S. FORTIS*

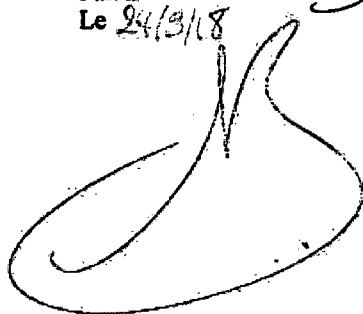
ou à défaut *?*

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle convoquée pour le 27 septembre 2018 à 15 heures à LANDERNEAU (29800) ZI de Bel Air.

En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toute délibération, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à *CC*
Le *24/9/18*

Bon pour pouvoir


(Signature précédée de la mention manuscrite
"Bon pour pouvoir")

POUVOIR

Je soussigné(e)

Didier VINOUZE

Sous réserve d'acceptation
Tél. 02 99 04 05 41

Représentant la société

SAS SONODIS

Agissant en qualité d'actionnaire de la société **PLUDIS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros, dont le siège social est situé à PLUDUNO (22130), - Zone Artisanale de la Millière II, immatriculée au RCS de SAINT MALO sous le numéro 752 810 028,

Propriétaire de 1 action,

connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures** et des autres documents prévus par la Loi, et notamment le rapport de gestion, les comptes et le texte des résolutions, et déclarant avoir reçu toute information suffisante et nécessaire,

constitue pour mandataire sans faculté de substituer

1ère union.

ou à défaut

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures** à LANDERNEAU (29800) ZI de Bel Air.

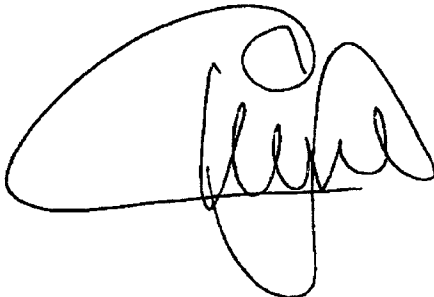
En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toute délibération, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à
Le

Noyal 31/08/2018

Bon pour pouvoir.



SA SONODIS - E. Leclerc
ZA Le Chêne Joli - BP 33234
35532 NOYAL SUR VILAINE cedex
Tél. 02 99 04 01 27 - 02 99 04 05 41
Capital 110 000 € - Siret FR 61 319 984 845
RCS RENNES 50 203 - APE/NAF 4711F

(Signature précédée de la mention manuscrite
"Bon pour pouvoir")

POUVOIR

Je soussigné(e)

Charlotte Portier

Représentant la société

Portia

Agissant en qualité d'actionnaire de la société **PLUDIS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros, dont le siège social est situé à PLUDUNO (22130), – Zone Artisanale de la Millière II, immatriculée au RCS de SAINT MALO sous le numéro 752 810 028,

Propriétaire de 1 action,

connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures** et des autres documents prévus par la Loi, et notamment le rapport de gestion, les comptes et le texte des résolutions, et déclarant avoir reçu toute information suffisante et nécessaire,

constitue pour mandataire sans faculté de substituer *M. Jean Leclerc*

ou à défaut

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures à LANDERNEAU (29800) ZI de Bel Air.**

En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toute délibération, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

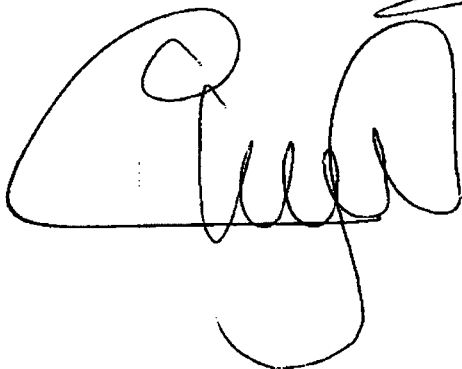
Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à

St Paul de Léon

Le

27 septembre 2018



(Signature précédée de la mention manuscrite
"Bon pour pouvoir")

POUVOIR

Je soussigné(e) *Raphaël Barral*

Représentant la société *SFIS Kerbar*

Agissant en qualité d'actionnaire de la société **PLUDIS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros, dont le siège social est situé à PLUDUNO (22130), - Zone Artisanale de la Millière II, immatriculée au RCS de SAINT MALO sous le numéro 752 810 028,

Propriétaire de 1 action,

connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures** et des autres documents prévus par la Loi, et notamment le rapport de gestion, les comptes et le texte des résolutions, et déclarant avoir reçu toute information suffisante et nécessaire,

constitue pour mandataire sans faculté de substituer

ou à défaut

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle convoquée pour le **27 septembre 2018 à 15 heures** à LANDERNEAU (29800) ZI de Bel Air.

En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toute délibération, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

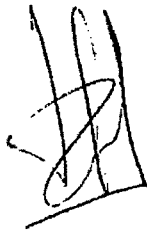
Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à *Brucy*
Le *12 septembre 2018*

Bon pour pouvoir

En retour pouvoir

de J. BARRAL



(Signature précédée de la mention manuscrite
"Bon pour pouvoir")

Greffé



Grégoire BUNOT

Marc BOUCARRE

Christian PALVASEAU

Expert - comptable associé
Commissionaire aux entreprises

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associé

Laurence GUYEC

Rachael VIGLIN

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Expert-comptable associé

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
inscrits au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la Compagnie Régionale de l'Expert

PLUDIS

S.A.S. au capital de 20 000 €

Zone Artisanale La Millière II

22130 - PLUDUNO

R.C.S Saint-Malo 752 810 028

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2018

S.A.S. PLUDIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLUDIS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport (28 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société PLUDIS à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01 avril 2017** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

c) Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » en page 11 de l'annexe ayant pour objet les abandons de compte-courants dont la société a bénéficié de la part des sociétés « associées parrains ».

S.A.S. PLUDIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

S.A.S. PLUDIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

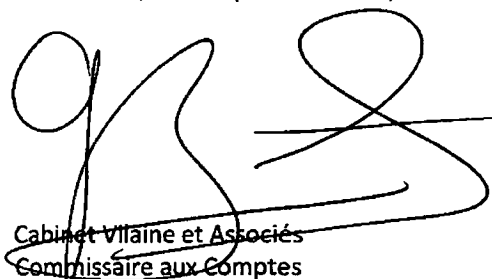
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 19 septembre 2018,



Cabinet Villaine et Associés
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
6, avenue Jacques Cartier, Saint-Herblain
Représenté par Grégoire BUNOT

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

S.A.S. PLUDIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



JF Méheust
Cabinet Vainqueur et Associés
Commissaire aux Comptes

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES LEGALES

Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 948 779 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 10 015 320 euros et un total **charges** de 10 026 994 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -11 674 euros.

L'exercice considéré débute le 01/04/2017 et finit le 31/03/2018.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 et modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Faits caractéristiques de l'exercice

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/06/2018 par les dirigeants.

D'autre part, la société a bénéficié d'abandons de comptes-courants de la part des parrains à hauteur de 629 156 euros, dont 626 796 euros de capital et 2 360 euros d'intérêts de comptes-courants.

Règles et Méthodes Comptables

Ces opérations ont été comptabilisées en produits exceptionnels sur opérations de gestion.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle :

Règles et Méthodes Comptables

L'absence de visibilité sur les cessions de bien conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Amortissements des biens non décomposables :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels

- immobilisations décomposables l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif
- immobilisations non décomposables bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	de 01 à 03 ans
Constructions	25 ans
Agencements & aménagements des constructions	de 12 à 25 ans
Agencements des terrains	de 09 à 10 ans
Agencements divers	10 ans
Matériel d'exploitation	de 5 à 12 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". (FIFO)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais

Règles et Méthodes Comptables

accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation, présentation du CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

Le montant du CICE pris en compte dans les états financiers est de : 45 391 € .

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	11 843		1 335			13 178
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 843		1 335			13 178
CORPORELLES	Terrains	632 068		(1 612)			630 456
	Constructions sur sol propre	3 128 701		32 784			3 161 485
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	98 821		203 517			302 338
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 062 020		572			2 062 591
	Instal., agencement, aménagement divers	31 005		1 705			32 710
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	135 985		42 824			178 808
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	147 931				147 931		
Avances et acomptes			808			808	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 236 531		280 598		147 931	6 369 198	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	18 632		3 165			21 797
	Autres titres immobilisés	24 060					24 060
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 692		3 165			45 857
TOTAL		6 291 066		285 098		147 931	6 428 233



Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	11 843	194		12 037
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 843	194		12 037
CORPORELLES	Terrains	5 533	4 301		9 834
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	151 305	125 421		276 727
		10 385	12 387		22 772
	Instal technique, matériel outillage industriels	278 155	205 061		483 216
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	3 829	3 175		7 004
	Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	46 195	32 152		78 348
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	495 403	382 497		877 899
TOTAL		507 246	382 691		889 936

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes



JF Méheust

Cabinet Vienne et Rhône
Commissaires aux Comptes

		31/03/2018	1 an au plus	plus de 1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	16 632		16 632
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	1 078	1 078	
	Autres créances clients	79 594	79 594	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	18	18	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	68 671	68 671	
	Taxes sur la valeur ajoutée	54 656	54 656	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	9 779		9 779
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	142 982	142 982	
	Charges constatées d'avances	67 943	67 943	
TOTAL DES CREANCES		441 354	414 943	26 411
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	5 703 223	355 861	1 871 900	3 475 462
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 700		1 700	
	Fournisseurs et comptes rattachés	961 277	961 277		
	Personnel et comptes rattachés	75 315	75 315		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 006	71 006		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	305	305		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	48 060	48 060		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 343 280	1 200 000	1 143 280	
	Autres dettes	24 332	24 332		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	3 703	3 703		
TOTAL DES DETTES		9 232 202	2 739 860	3 016 880	3 475 462
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		394 540			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		31/03/2018
Total des Produits à recevoir		125 332
Autres créances		125 332
<i>Rrr à obtenir:avoirs non recus</i>	77 305	
<i>Avoirs sur achats à recevoir</i>	3 328	
<i>Etat - CICE à recevoir</i>	9 779	
<i>Divers - produits a recevoir</i>	34 920	

Charges à payer

		31/03/2018
Total des Charges à payer		196 515
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 510
<i>Int. courus / emprunts</i>	5 510	
Emprunts et dettes financières divers		3 956
<i>Associés - intérêts courus</i>	3 956	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		74 111
<i>Frs fact non parvenues</i>	2 361	
<i>Fnp fourn. frais généraux</i>	71 750	
Dettes fiscales et sociales		112 937
<i>Provision congés payés</i>	59 855	
<i>Provision 13ème mois</i>	14 589	
<i>Charges soc. / congés payés</i>	19 264	
<i>Charges soc. / 13ème mois</i>	4 695	
<i>TA & FC à payer</i>	3 117	
<i>Effort construction à payer</i>	3 877	
<i>Etat - Taxes à payer</i>	7 540	



Charges et Produits constatés d'avance

	31/03/2018	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		67 943	3 703
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		67 943	3 703

--

Charges à répartir

	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/03/2018
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

Capital social

	31/03/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		200 000,00	0,1000	20 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		200 000,00	0,1000	20 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/03/2018
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		9 300 319
Ventes de marchandises		9 192 491
<i>Ventes ht TR</i>	4 185 540	
<i>Ventes ht TN</i>	5 004 689	
<i>Ventes ht TI</i>	45 919	
<i>Ventes ht EXO</i>	942	
<i>T.e.l non mandatés TR</i>	(23 859)	
<i>T.e.l non mandatés TN</i>	(20 474)	
<i>T.e.l non mandatés TI</i>	(264)	
<i>T.e.l non mandatés EXO</i>	(2)	
Production vendue Biens		3 168
<i>Ventes produits résiduels</i>	3 168	
Production vendue Services		104 661
<i>Rémunération des mandats</i>	18 069	
<i>Prestation COOPELEC</i>	79 646	
<i>Commissions Ouest-France</i>	962	
<i>Commissions REGLO</i>	41	
<i>Commissions EDEL</i>	18	
<i>Commissions presse</i>	4 116	
<i>Commissions coffret cadeaux</i>	704	
<i>Commissions Médiaperformances</i>	423	
<i>Locations précaires</i>	683	
Chiffre d'affaires par marché géographique		9 300 319
Chiffre d'affaires FRANCE		9 300 319
<i>Ventes ht TR</i>	4 185 540	
<i>Ventes ht TN</i>	5 004 689	
<i>Ventes ht TI</i>	45 919	
<i>Ventes ht EXO</i>	942	
<i>T.e.l non mandatés TR</i>	(23 859)	
<i>T.e.l non mandatés TN</i>	(20 474)	
<i>T.e.l non mandatés TI</i>	(264)	
<i>T.e.l non mandatés EXO</i>	(2)	
<i>Ventes produits résiduels</i>	3 168	
<i>Rémunération des mandats</i>	18 069	
<i>Prestation COOPELEC</i>	79 646	
<i>Commissions Ouest-France</i>	962	
<i>Commissions REGLO</i>	41	
<i>Commissions EDEL</i>	18	
<i>Commissions presse</i>	4 116	
<i>Commissions coffret cadeaux</i>	704	
<i>Commissions Médiaperformances</i>	423	
<i>Locations précaires</i>	683	

Engagements financiers

31/03/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail Néant		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière	10 381	
	10 381	
Autres engagements Intérêts à échoir sur emprunts	342 430	
	342 430	
Total des engagements financiers (1)	352 811	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 10 381 €.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Départ volontaire à 62 ans - Taux évolution des salaires : +2% - Taux d'actualisation: 3% - Coefficient de Turn-over : Décroissant / âges

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/03/2018
Emprunt	Hypothèque	Crédit agricole	2 900 000	2 750 582
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	BPI	2 700 000	2 334 517
Emprunt	Privilège prêteur de denier	Crédit agricole	300 000	276 631
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	Crédit agricole	360 000	335 982
		TOTAL	6 260 000	5 697 712

Rémunérations des Dirigeants

31/03/2018	
Rémunérations des membres : - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

		31/03/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires		11	
	Employés		25	
	Ouvriers			
	TOTAL		37	

Annexe CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64
- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de 30 822 euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

JF Méheust
Comptable

Cabinet VILAINÉ & Associés								
	31/03/2018	31/03/2017	%	%	31/03/2018	31/03/2017	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur SAS PLUDIS	5 500	5 000	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur SAS PLUDIS								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	5 500	5 000	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	5 500	5 000	100,00	100,00				